

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9 chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

mairie-athee@wanadoo.fr

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2019

Date de convocation

08-11-2019

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 12

Votants 17

L'an deux mille dix-neuf

Le quinze novembre à vingt-heures trente

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,

sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTIN, Maire.

Etaient présents : Gisèle DUTERTRE, Christian MARCHAND, Pierrette AVENET, Fabrice AUGER, Marie-Christine RICHER, Christophe TROCHOU, Olivier LATOUR, Philippe GIANNUZZI, Bernadette THEODET, Claude GUINOIS, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Hubert de l'ESPINAY

Démissionnaires : Didier ROCQUE-Martine VILLAIN-DELARUE-Sébastien LABESSE

Absents : Mme Pascaline PAUVERT - Mr Jérôme MARTIN

Mr Alain HARDOUIN ayant donné pouvoir à Mme Gisèle DUTERTRE
Mme Véronique VASSELIN ayant donné pouvoir à Mr Olivier LATOUR
Mme Frédérique MONGIN ayant donné pouvoir à Mr Philippe GIANNUZZI
Mme Marie BAUDRIER ayant donné pouvoir à Mr Christian MARCHAND
Mme Nathalie GARNIER ayant donné pouvoir à Mr Christophe TROCHOU

ORDRE DU JOUR

- 1- **Délibération modificative concernant la participation financière de la commune aux projets de l'école élémentaire au titre de l'année 2020,**
- 2- **Travaux de réfection et d'isolation des toitures de l'école maternelle : lancement de l'opération et demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020,**
- 3- **Démarche ZéroPhyto : demande de subvention auprès de la Région pour l'achat de matériels spécifiques,**
- 4- **Décision Modificative sur le budget communal : virement de crédits,**
- 5- **Informations diverses.**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2019-57 Délibération modificative concernant la participation financière de la commune aux projets de l'école élémentaire au titre de l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

- par décision du 10 mai dernier, le conseil municipal a décidé d'allouer une participation financière de 70 € / enfant pour la classe de neige des 82 enfants de CM1-CM2 prévue en février 2020, soit une somme de 5740 €.
- Début octobre, la nouvelle équipe enseignante a fait part à la municipalité qu'elle envisageait plutôt d'utiliser le budget alloué pour un projet pédagogique global pour toutes les classes, centré sur la lecture et l'écriture.

La commission vie scolaire, lors de sa réunion du 12 novembre dernier, a pris acte de ce changement et a souhaité rappeler le principe du voyage scolaire tous les deux ans sous réserve de l'évolution des effectifs en CM1-CM2, précisé lors du conseil municipal du 07 juillet 2017.

Il convient de procéder à une délibération modificative afin d'acter le changement d'affectation de la somme retenue lors du conseil municipal de mai dernier.

Après en avoir délibéré (par 15 voix pour et deux abstentions) et reprecisé que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget 2020, le conseil municipal décide :

- d'affecter les 5740 € déjà décidés pour le projet pédagogique de l'école élémentaire 2019-2020 cité ci-dessus,
- de réitérer, en référence à la délibération du 07 juillet 2017, le principe d'une participation financière tous les deux ans, sous réserve de l'évolution des effectifs en CM1-CM2.

2019-58 Travaux de réfection et d'isolation des toitures de l'école maternelle : demande de subvention au titre de la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020

Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

- Le conseil municipal, lors de sa réunion du 11 janvier 2019, avait décidé de lancer les travaux de rénovation des toitures de l'école maternelle et de solliciter la DETR au titre de l'année 2019 à cet effet.
- Par courrier du 10 mai 2019, les services préfectoraux notifiaient l'attribution d'une subvention de 58 000 €, sous réserve que le dossier soit complet et d'un démarrage des travaux au plus tard le 13 septembre 2019,
- L'opération ayant pris du retard et les travaux se déroulant finalement sur 2019-2020, la préfecture a informé la commune que le dossier serait pris en compte au titre de la DETR 2020.

Aussi, il convient de redéposer un dossier et de prendre une nouvelle délibération.

Après consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée, les entreprises retenues sont :

- SARL ROBIN pour la charpente bois (lot 1) : charpente intérieure et habillage bois des acrotères = 55 929.59 € HT,
- SARL Laurent CALLIGARO pour la charpente métallique + couverture étanchéité (lots 2 et 3) = 88 457 € HT,
- SARL TOURAINE PLAQUISTE pour l'isolation acoustique (lot 4) = 13 374.70 € HT.

Le coût de l'opération, maîtrise d'œuvre et CSPS comprises, s'élève à 168 471.29 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2020, pour les travaux de rénovation des toitures de l'école maternelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendra de prévoir au budget 2020 une inscription supplémentaire de 20 à 25 000 €, le volet habillage bois des acrotères, préconisation du diagnostic énergétique, n'étant pas prévu initialement.

2019-59 Démarche zérophyto : demande de subvention auprès de la Région pour l'achat de matériels spécifiques

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée depuis 2017 dans la démarche zérophyto.

Une réflexion est en cours avec le service technique sur l'achat de matériels spécifiques identifiés « zérophyto » permettant une gestion différenciée des espaces verts communaux : acquisition d'un broyeur (broyeur de végétaux ou un broyeur pour les chemins non accessibles avec le tracteur, les bas-côtés,...) ; mise en place d'un système d'arrosage économe,...

Afin de compléter le financement de ces achats, une subvention pourrait être sollicitée auprès de la Région à hauteur de 40 %.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 8000 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du contrat de Pays une subvention de 40 % pour l'acquisition de matériels favorisant les pratiques de gestion alternative des espaces publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2019-60 Décision Modificative sur le budget communal : virement de crédits

Afin d'ajuster certains comptes au vu de l'évolution des dépenses au cours de l'exercice 2019, des virements de crédits sont à effectuer sur le budget communal.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
CHAPITRE 011		
FONCT – D 615221 – entretien et réparation bâtiments publics	1300	
FONCT – D 60631 fournitures d’entretien		700
FONCT – D 6182 documentation générale et technique		600
CHAPITRE 012		
FONCT – D 6411 Personnel titulaire	600	
FONCT – D 6218 Personnel extérieur		400
FONCT – D 6336 – cotisations CNFPT et centres de gestion		200

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

Informations diverses

Par courrier du 12 novembre 2019, l’association de la cantine scolaire informe la commune qu’elle ne sollicitera pas les 5000 € optionnels dans le cadre de la convention d’objectifs annuelle 2019. Une réunion avec l’association est prévue le mardi 03 décembre à 9h15 afin de faire le point sur leur budget et trésorerie.

Monsieur le Maire demande à Mr AUGER, de voir avec la commission vie associative pour une date d’inauguration du citystade. Il lui demande également, en tant que référent magnanerie, de prendre contact avec l’association pour la Protection de l’Environnement, afin d’avancer sur l’inauguration de la tour.

Rappel concert Ste Cécile par la Lyre Instrumentale le dimanche 17 novembre 2019.

Vœux du maire à la population, le vendredi 17 janvier 2020.

Le prochain conseil municipal aura un ordre du jour chargé.

Monsieur GIANNUZZI souligne l’évolution du recensement citoyen (en vue de la journée défense et citoyenneté) en mairie des jeunes dès 16 ans via une plate-forme dématérialisée majdc.fr permettant au jeune d’effectuer sa démarche en ligne et côté mairie des échanges et des transmissions numériques avec le service national.

Fin de séance à 21H30
Prochain conseil municipal
le vendredi 13 décembre 2019 à 20h30